

**MAIRIE DE TREDUDER  
4 RUE DE LA MAIRIE  
22310**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 4 NOVEMBRE 2016**

Présents : RENE PIOLOT-GILDAS MORVAN-DANIEL GARNIER-JEAN-PIERRE TANGUY-JEAN-YVES LE BRAS-CATHY-REINE RUSCICA-ARMELLE HENRY-DENIS BENARD-

Absents : PATRICIA LE GUEZIEC (procuration à RENE PIOLOT)-JEAN-JACQUES LE GUEN(procuration à GILDAS MORVAN)-PASCALE CHAPOTOT(procuration à CATHY-REINE RUSCICA)

**-Projet de statuts de la nouvelle communauté d'agglomération issue de la fusion au 01.01.2017 de Lannion Trégor Communauté et des communes du Haut Tregor et de la presqu'île de Lezardrieux**

Par 9 voix pour et 2 abstentions, le conseil approuve les compétences de la nouvelle communauté d'agglomération.

**-Composition du Conseil communautaire de la nouvelle communauté d'agglomération**

Par 9 voix pour et 2 abstentions, le conseil approuve la répartition de droit commun des sièges du conseil communautaire de la nouvelle communauté d'agglomération.

**-Entretien des sentiers de petites randonnées**

Le conseil à l'unanimité décide de renouveler la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour l'entretien des sentiers de petites randonnées avec Lannion Tregor Communauté pour 4 ans. Le conseil autorise le maire à signer ladite convention.

**-Opération dunes de lieu de grèves 2013-2014**

Suite aux travaux réalisés pour la protection de la zone dunaire (étude et pose de panneau pour Treduder)

Le conseil à l'unanimité accepte le versement d'un fonds de concours de LTC d'un montant de 3 252.51 euros et accepte que LTC lui refacture la part revenant à Treduder soit 4 056.57 euros.

**-Renouvellement de la ligne de Trésorerie**

Le conseil à l'unanimité accepte la proposition du crédit agricole pour le renouvellement de la ligne de trésorerie au taux de 1.50%.

**-Décision modificative**

Le conseil à l'unanimité approuve le transfert de crédit de 2900 euros du chapitre 022 au chapitre 012 pour régler une dépense de 2015 mandatée en 2016.

**-Taxe d'aménagement**

Le conseil à l'unanimité décide le maintien de la taxe d'aménagement à 1% et décide de ne plus exonérer les abris de jardins compte tenu des besoins financiers de la commune.

**-Travaux de voirie**

A l'unanimité le Conseil adopte les factures de voirie : Voie communale de Crec'h Melo pour 2 137,81 euros, travaux sur la voie communale du Veuzit pour 3 245.28 euros, pose de canalisation et création regard au Veuzit pour 856.42 euros., travaux sur la voie communale Voie romaine pour 2 312.29 euros.

**-Repas du 11 Novembre**

La population est invitée à la cérémonie aux Monuments aux morts à 11h30 suivie du dépôt de gerbe.

Un vin d'honneur à la salle des fêtes sera servi à l'issue de la cérémonie .